

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

<u>Nombre de conseillers</u>	<u>Convocation</u>	<u>Votes</u>
- En exercice : 23 - Quorum : 12 - Présents : 21 - Représentés : 2 - Ayant pris part à la délibération : 23	Date d'envoi : 24/04/2026 Date d'affichage : 24/04/2026 Séance en date du : 28/04/2026 Heure : 19h00	- Pour : 23 - Contre : 0 - Abstentions : 0
Numéro de délibération : 5		
Objet : Attribution des subventions aux associations		
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Genis-des-Fontaines, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence Monsieur Jean-Claude ROYO, maire.		
Présent.es :		
- M. Jean-Claude ROYO, maire - M. Sylvain VIVES, M ^{me} Catherine JEAN BRUNEL, M. Michel VELLA, M ^{me} Cécile RIBOT, M. Damien COMPAGNE, adjoints - M ^{me} Annick GAYTON, M. Romain CHANUT, conseillers municipaux délégués - M ^{me} Christine TORRES, M ^{me} Johanna XAVIER, M. Gérard PARADEJORDI, M ^{me} Sandrine BÉNAIGES, M ^{me} Martine GOUCHAN PICAUD, M ^{me} Valérie GARCIA, M. Alain PIQUEMAL, M ^{me} Marie MIQUEL, M ^{me} Nathalie REGOND PLANAS, M. Denis OLIVIERO, M ^{me} Monique MASGRAU, M. Jean-Philippe DUBOIS et M ^{me} Antoinette SANCHEZ, conseillers municipaux		
Absent.es : M. Thierry MOONEN et M. Christophe PICARD		
Procurations : M. Thierry MOONEN à M. Damien COMPAGNE et M. Christophe PICARD à M ^{me} Christine TORRES		
Secrétaire de Séance : M ^{me} Johana XAVIER		

Madame Cécile RIBOT, adjointe déléguée aux relations avec les associations,

Rappelle que le vote d'une demande de subvention en numéraire par la Commune s'articule autour du cycle budgétaire de cette dernière.

Ajoute que, pour être attribuée, une telle subvention doit faire l'objet d'une demande (présentation de l'association, description du projet à subventionner, budget prévisionnel...) dont l'objet s'inscrit dans l'intérêt public local (culture, sport, environnement, dimension sociale...).

Expose que s'il y a déconnexion entre le budget, acte prévisionnel, et la délibération d'attribution des subventions, la présence dans le budget d'une liste des subventions vaut décision d'attribution desdites subventions.

Propose :

- que le dépôt du formulaire Cerfa n° 12156, regroupant toutes les informations nécessaires, soit un préalable indispensable à l'instruction de toute demande, pour mieux accompagner les associations sur leurs demandes à venir et dans un souci d'égalité de traitement,
- d'allouer un montant global des crédits destinés au versement des subventions de 30 000 euros dans le cadre du budget prévisionnel
- et d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2026, sachant que toute autre future demande fera l'objet d'une nouvelle délibération d'attribution :



Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Bénéficiaire	Versée 2023*	Versée 2024*	Versée 2025*	Demandée pour 2026*	Attribué pour 2026*
ALDECA – FESTIVAL LYRIQUE	2000	2000	2000	3000	2000
ATELIER DESSIN ET PEINTURE	-	-	300	Montant équivalent à l'acquisition de matériel d'initiation	300
LA CHARBONNIÈRE	-	200	-	300	200
CHIK CHAK CHOK	500		400	300	300
CIOSCA	4777,95	4650	5159,79	6265	6265
COMITÉ DE JUMELAGE	1000	1000	1000	2000	1000
ÉCOLE DE MUSIQUE DES ALBÈRES	1000	2000	2000	2000	2000
GOIGS TRADITIONALS	500	500	800	800	1000
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LES COMETES	1000	1000	1000	1000	500
JUDO	0	0	0	4000	500
LE MAILLON SOLIDAIRE	-	-	500	349,99	400
RASED	260	269	274	1,5 euro par élève scolarisé (soit 250,50 euros)	400
TOUS CAVALIERS ÉQUITÉRAPIE 66	-	-	200	400	400
JARDINS COMMUNAUX	-	-	-	Equivalence pour la remise en peinture des cabanons	700
XUCLATAP	500	500	500	500	500
					Total : 16 465 sur 30 000 inscrits au budget

* en euros

Le Conseil municipal,

Où l'exposé de Madame Cécile RIBOT, adjointe déléguée aux relations avec les associations,

Vu l'article L1612-25 du Code général des collectivités territoriales,

Approuve le dépôt du formulaire Cerfa n° 12156 comme préalable indispensable à l'instruction de toute demande de subvention.

Décide d'allouer un montant global des crédits destinés au versement des subventions de 30 000 euros dans le cadre du budget prévisionnel pour l'exercice 2026.



République française • Département des Pyrénées-Orientales • Arrondissement de
Commune de Saint-Genis-des-Fontaines

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Attribue les subventions présentées pour l'exercice budgétaire 2026.

Le Maire, Jean-Claude ROYO



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication. La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication devant le tribunal administratif de Montpellier.